



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **21/06/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 11h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : SUBVENTION ADELFA 2016

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – DOUTRES Alain (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL
 P.MAURAN (Montauriol) à L.BERNARDY
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.LEMORT
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à D.RUIZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à JC.BERNADAC

Certifié exécutoire

Absents:

H.LLOBET (Brouilla)

Publié ou Notifié

Absents excusés :

A.PUIG (Sainte-Colombe)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160630-67-16ADELFA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2016

Le Procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016 a été adopté avec observations.

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

SUBVENTION ADELFA

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la demande de contribution financière exprimée par l'Association ADELFA, auprès des établissements publics de coopération intercommunale du département ;

RAPPELLE l'action menée par ladite association, en charge de lutter contre les risques de grêle dans le département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent ;

INFORME que la Communauté de Communes des Aspres a été sollicitée pour le renouvellement de son soutien financier à hauteur cette année 2016 de 1 000€.

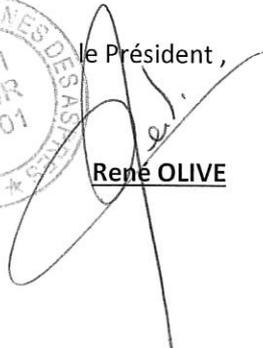
PROPOSE ainsi d'allouer une subvention à l'association ADELFA à hauteur de 1000 € au titre de l'année 2016.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE D'allouer une subvention à l'association A.D.E.L.F.A (lutte contre la grêle) d'un montant de **1000 €**

PRECISE que l'inscription comptable sera imputée sur le budget primitif 2016 au compte 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


le Président,

René OLIVE